

Question XXX : La table des pauvres

Origine du bureau de bienfaisance.

Il est impossible de dire à quelle époque remonte l'existence de la table des pauvres ou bureau de bienfaisance d'Ochtezeele. Les archives remontant au commencement du XVIIIème siècle sont muettes sur ce sujet ; On trouve seulement à la fin de tous les comptes paroissiaux des sommes affectées à l'entretien des pauvres de cette paroisse, avec mention en marge par le subdélégué Lenglet de Cassel : « passé pour insuffisance de ressources » (probablement insuffisance de ressources de la table des pauvres ?)

On trouve une mention indirecte du bureau de bienfaisance dans un acte flamand du 14 décembre 1761, concernant la nomination de marguilliers et autres gens d'église et de membres du bureau de bienfaisance, ce qui ferait supposer que l'église administrait le bureau de bienfaisance à cette époque, puisque la nomination de ses membres se faisait en même temps que celle des marguilliers.

Biens anciens et actuels :

Il résulte d'une délibération du conseil municipal en date du 16 nivôse an IX, que la table des pauvres possédait à cette époque une maison et jardin d'une contenance d'environ 52 ares 89 centiares, loués 82 francs 50 par an, plus 6 francs à verser comptant au pauvre de la commune et 15 sols à verser également comptant au sergent priseur, bail fait pour 3 ans. En 1802, les biens des pauvres consistaient d'après le registre de délibération du conseil municipal en :

- Une mesure de prairie 15 verges, louée :	47 francs
- Une mesure et demie 15 verges labour louée :	18 francs
- Une mesure 12 quartiers labour, louée :	57 francs
- Une mesure labour, louée	27 francs
- 41 verges labour, louées	18 francs
- Une mesure et demie, labour, louée	24 francs
- Une mesure et demie oseraie et pré louée	17 francs
<i>TOTAL</i>	208 francs

Le 21 janvier 1861, les biens du bureau de bienfaisance d'une contenance totale de 2 hectares 68 ares 50 centiares produisant 392 francs, soit 2%, ces biens représentant un capital d'environ 13 000 francs. Dans ces biens se trouve une maison nécessitant de fréquentes réparations. Le bureau décide de vendre ces biens qui placés en rente 4 et demi %, rapporteraient 600 francs.

Legs :

On ne trouve avant ce siècle aux archives aucune donation importante au bureau de bienfaisance. Les comptes paroissiaux de 1775 mentionnent que la paroisse de Rubrouck payait à celle d'Ochtezeele certaines sommes concernant le denier du clergé et entretien des pauvres.

En 1840, un sieur Meeneboo décède le 24 septembre, léguant par testament olographe au bureau de bienfaisance, 79 ares de terre, à charge de faire célébrer annuellement et à perpétuité 12 messes chantées à rétribuer 3 frs 75 chaque. L'administration a accepté le legs et vendu la propriété le 28 mai 1861 au profit d'un sieur Wils François cultivateur à Wemaers-Cappel. Dans l'acte de vente passé par devant maître Dehandschoewercker, notaire à Cassel, le dit Sieur Wils s'était chargé de servir la rente nécessaire au service des messes. Lors du décès du Sieur Wils, ses héritiers offrirent à l'administration de lui rembourser la somme de 900 francs nécessaire au service de cette charge, ce remboursement fut accepté.

Une veuve Salomé décédée le 30 juin 1886 a légué un capital de 550 francs à charge de distribuer 60 francs de pain annuellement.

Le 18 novembre 1889 Mr Haeu a légué au bureau de bienfaisance d'Ochtezeele une parcelle de terre d'un are environ.

Charges et revenus :

Les archives ne renfermant aucun document sur ce sujet, il est impossible d'évaluer les charges et revenus du bureau de bienfaisance aux différentes époques antérieures à celle-ci.

D'après le budget du bureau de bienfaisance de l'année 1899, ses charges se sont élevées en 1898 à la somme de 1251 francs et ses recettes à 1213 francs 80 centimes. Sur une population de 476 habitants, chiffre officiel du dernier recensement, le bureau de bienfaisance assiste 20 familles comprenant 75 personnes. Dans ce nombre sont comptés 10 vieillards et infirmes et 9 veuves ou chefs de famille surchargés d'enfants en bas âge.

Recettes effectuées en 1898 :

- Fermages de biens ruraux	40 francs
- Rentes sur l'Etat	746 francs
- Intérêts de fonds placés au trésor	2 francs 80
- Subvention de la commune (variable)	240 francs
- Produit des troncs, dons, aumônes, quêtes et collectes (variable)	125 francs
- Recettes supplémentaires ne se représentant pas tous les ans :	
<i>Commission de cimetière</i>	60 francs
<i>TOTAL</i>	<i>1213 francs 80</i>

Dépenses effectuées en 1898 :

- Traitement des employés de l'administration	50 francs
- Traitement du receveur	57 francs
- Secours à domicile en argent	125 francs
- Pains et denrées alimentaires	700 francs
- Chauffage	140 francs
- Distributions stipulées par les donateurs de biens	19 francs
- Dépenses des services religieux dont ces biens sont grevés	45 francs
- Frais de bureau par abonnement	7 francs
- Capitalisation du 10 ^{ème} des rentes sur l'état	75 francs
- Frais d'impression	3 francs
- Frais de cercueils pour les indigents	20 francs
- Timbre des comptes et mandats	10 francs
<i>TOTAL</i>	<i>1251 francs</i>

Ces chiffres sont officiels et ont été littéralement transcrits du compte de l'année 1898, déposé à la mairie d'Ochtezeele.